



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **13 février 2017**

Décision n° **CP-2017-1484**

commune (s) : Lyon 6°

objet : Nettoyement de la rue intérieure de la Cité Internationale - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Laurent

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 3 février 2017

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : mardi 14 février 2017

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Képénékian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Galliano (pouvoir à M. Abadie), Vesco (pouvoir à M. Bernard).

Commission permanente du 13 février 2017**Décision n° CP-2017-1484**

objet : **Nettoisement de la rue intérieure de la Cité Internationale - Autorisation de signer l'accord-cadre de services à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction de la logistique, du patrimoine et des bâtiments

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 1 février 2017, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015 modifiée, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Les bâtiments de la Cité internationale de Lyon encadrent une voie piétonne en partie couverte par une verrière, et une autre partie couverte par des marquises ancrées dans les murs des bâtiments.

Cet espace public s'étale sur 800 mètres et représente une surface totale de 24 064 mètres carrés.

Les prestations du marché couvrent les domaines suivants :

- piquetage des papiers,
- ramassage des feuilles mortes,
- collecte et nettoyage des corbeilles,
- nettoyage des sols et des mobiliers urbains,
- curage des caniveaux,
- enlèvement des graffitis, tags et affichettes,
- déneigement et déverglaçage le cas échéant.

Une procédure d'appel d'offres a été lancée en application des articles 33, 66 à 68 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics pour l'attribution de l'accord-cadre relatif au nettoyage de la rue intérieure de la Cité Internationale à Lyon 6°.

Cet accord-cadre fait l'objet de bons de commandes conformément aux articles 78 à 80 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

L'accord-cadre à bons de commande serait passé conformément aux articles 78 et suivants du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, conclu pour une durée ferme de 2 ans reconductible de façon expresse une fois 2 années.

L'accord-cadre comporterait un engagement de commande minimum de 72 000 €HT, soit 86 400 €TTC et maximum de 216 000 €HT, soit 259 200 €TTC pour la durée ferme de l'accord-cadre. Les montants relatifs à la période ferme sont identiques pour les périodes de reconduction.

Conformément aux critères d'attribution prévus au règlement de la consultation, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 20 janvier 2017, a choisi l'offre du groupement SRP Polyservices/GT Service Environnement.

Il est donc proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit accord-cadre, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le Président à signer l'accord-cadre à bons de commande de services pour le nettoyage de la rue intérieure de la Cité Internationale à Lyon 6° et tous les actes y afférents, avec le groupement d'entreprises SRP Polyservices/GT Service Environnement pour un montant minimum de 72 000 €HT, soit 86 400 €TTC et maximum de 216 000 €HT, soit 259 200 €TTC pour une durée ferme de 2 ans, reconductible de façon expresse une fois 2 années.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant soit 259 200 € maximum sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2017 et suivants - compte 615221 - fonction 64 - opération n° OP02O2065.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 février 2017.